



UUDP-Viroflay

Association de Défense de l'Environnement et de Protection du Cadre de Vie

Association n°4641 déclarée le 27/01/1962 (loi de 1901).
Agréée selon l'article L-121.8 du code de l'urbanisme (arrêté préfectoral du 23/11/1984)
Siège social: 27, rue Costes et Bellonte 78220 Viroflay. – C.C.P. 1880875K020.
Correspondance: 4, rue du Colonel Fabien 78220 Viroflay. – Tel : 01 30 24 32 57.
Site Internet : www.uudpviroflay.fr et Mail : contact@uudpviroflay.fr

Questions pour les candidats aux élections municipales de Viroflay en Mars 2020

L'UUDP a pour but de défendre l'Environnement et de protéger le Cadre de Vie des Viroflaysiens. Les moyens de l'UUDP sont limités, elle ne peut prendre en charge des réalisations.

Cependant, l'UUDP, depuis sa création, a rendu service à notre ville en servant d'interface entre la Municipalité, ses Services Techniques ou les Administrations et les habitants en abordant avec eux un certain nombre de problèmes, souvent techniques et gênants.

C'est parce que nous travaillons principalement avec le Maire et les Services de la Mairie de Viroflay, que nous souhaitons que les besoins que nous avons identifiés soient bien précisés dans votre réponse et intégrés dans votre programme pour les six prochaines années, dans les domaines suivants :

1) Qualité de l'Environnement :

1a)- Disposer de stations de mesures de la qualité de l'air en nombre suffisant, où ?

1b)- Disposer de stations de mesures du niveau de bruit en nombre suffisant, où ?
Que prévoyez-vous pour diminuer les bruits particulièrement gênants pour certains riverains ?

1c)- Limiter le nombre de nouvelles antennes relais pour la 4G et la 5G tout en ne dépassant pas les 0,6V/m dans les différents lieux de vie.

2) Qualité de vie :

2a)- Elargir les plages horaires de disponibilité de la police municipale, y compris le week-end.

2b)- Rendre plus performant le nettoyage des différentes rues de la ville avec des aspirateurs du type « Glouton », comme à Versailles, et de passer au stationnement alterné dans toutes les rues ou cela est possible afin d'éviter les voitures ventouses qui gênent la balayeuse.

3) Voies de circulation et stationnement :

3a)- Installer plusieurs radars pédagogiques mobiles pour inciter les conducteurs à mieux respecter les vitesses limites.

3b)- Limiter la vitesse à 30 km/h pour tout Viroflay, sauf pour la RD 10.
Faire respecter ces limitations de vitesses avec des coussins berlinois (par exemple) dans les portions de rues trop droites.

3c)-Revoir les plans de circulation dans Viroflay pour les véhicules, les vélos et les piétons, mais aussi les trottinettes, les rollers et les gyropodes.

3d)-Créer enfin une sente piétonne à travers le Clos Saint-Vigor très utile pour les habitants de la partie ouest de Viroflay et aussi pour les futurs occupants prévus dans les nouvelles constructions autour de la place de la Fête.

3e)-Aménager de vraies pistes cyclables, séparées physiquement des circulations des piétons, celles de la RD 10 ne donnant satisfaction ni aux cyclistes ni aux piétons.

3f)-Prendre en compte et réduire la dangerosité pour les piétons, les vélos, les poussettes et les fauteuils roulants de certaines rues telles que la rue Jean Rey près de Saint-Eustache et aussi la route du Pavé de Meudon et l'avenue de Vélizy depuis les Tennis jusqu'au Cimetière, comment ?

3g)-Etudier la création de parkings à vélos sécurisés près des gares, pour combien de vélos ?

3h)-Aménager l'éclairage des rues en réduisant son intensité, en particulier pendant les heures creuses de la nuit, car il perturbe la vie de la faune locale ? Mais prévoir un éclairage bleu des passages piétons, comme à Bougival ?

4) Urbanisme :

-Réviser ou modifier le PLU de Viroflay pour :

4a)- éviter, dans les autorisations des permis de construire, la suppression ou l'élagage brutal d'arbres magnifiques, même s'ils ne sont pas considérés comme arbres remarquables ?

4b)- ajouter dans le PLU la liste des arbres remarquables à conserver qui existait dans l'ancien POS ?

4c)- ajouter en zones UA une exigence pour réduire l'emprise au sol des bâtiments ainsi que celle des parkings souterrains, ce qui permettrait de conserver plus d'arbres existants ou d'en ajouter des nouveaux en pleine terre ?

4d)-prendre en compte, dans les permis de construire, la présence des nappes phréatiques en exigeant des études hydrogéologiques permettant d'éviter l'effet barrage et le risque d'inondation des caves voisines.

4e)- prévoir la réalisation d'un éco-quartier dans la réalisation des îlots « Viroflay horizon 2025 » prévus dans le PLU.

5) Information et participation :

5a)- Maintenir les réunions périodiques de notre Association avec le Maire de Viroflay ?

5b)- Prévoir des réunions d'information et de consultation des Viroflaysiens pour les travaux importants dans les rues de la ville qui ne concernent pas seulement les riverains proches mais tous le Viroflaysiens et, en particulier, notre Association.

Pour le Bureau de l'UUDP-Viroflay : le Président : André Bassez